



**DEFIMAN
TRIATHLON
PEZENAS**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE « DEFIMAN TRIATHLON PEZENAS » date effet 01/09/2021

Toute personne souhaitant pratiquer le triathlon au sein du club « Défiman Triathlon Pezenas » doit se conformer aux articles du présent règlement sous peine de sanction, voire d'exclusion.
Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de la pratique, de l'apprentissage et de l'enseignement du triathlon.

Il est obligatoire d'en prendre connaissance à la prise ou au renouvellement de licence et d'en rapporter le dernier feuillet signé en début de saison avec le dossier d'inscription.

Il peut être modifié en cours d'année. Toute modification sera portée à la connaissance des adhérents sans délai.

Article 1 : adhésion

Pour être adhérent au club, il faut avoir fourni obligatoirement:

- la demande de licence FFTRI complétée
- certificat médical sur le modèle proposé par la FFTRI (valable pour 3 années de licence)
- le règlement de l'adhésion au club, de la licence FFTRI ;
- l'autorisation parentale « droit à l'image » ;

Un mois d'essai gratuit est proposé aux nouveaux adhérents au moyen du "pass club" à remettre **dès la première séance**

Aucun remboursement ne pourra donc être sollicité une fois le paiement effectué.

Seul les dossiers **COMPLETS** seront transmis pour validation par la ligue régionale de triathlon

Article 2 : accès aux lieux

Seule la licence sportive ou « pass club » « Défiman Triathlon Pezenas » permet l'accès à ses infrastructures et aux cours dispensés lors des séances prévues dans le planning club. Des licenciés FFTRI d'autres club peuvent être invités occasionnellement par un membre du bureau.

Cyclisme :

Les sorties adultes se déroulent le dimanche matin en partenariat avec l'association VCLL PEZENAS. Les parcours seront visibles notre site et/ou sur Facebook quelques jours ou la veille de la sortie.

Article 3 : entraînement

Les entraînements ont lieu pour chaque sport aux jours, lieux et horaires donnés en début de saison selon les groupes adultes et enfants définis par les différents entraîneurs.

Les jours, lieux et horaires peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des personnes en charge de l'entraînement (parents bénévoles, initiateurs, animateurs, entraîneurs), de la météo, des changements d'heures (été/hiver), des différents problèmes des structures d'accueil.

La présence régulière aux entraînements est recommandée.

Article 4 : Port de la tenue club

Le port de la tenue club est obligatoire sur les compétitions FFTRI ou courses pédestres.

Elle est vivement recommandée sur les sorties cyclisme.

Article 5 : sécurité

La sécurité est de rigueur dans les 3 disciplines enseignées.

Aucun comportement dangereux de la part d'un adhérent ne sera toléré notamment lorsque les séances se déroulent sur la voie publique, l'intégrité physique de chacun étant la priorité du club.

Pour les sorties course à pied extérieures hivernales le soir, prévoir éclairage et vêtements réfléchissants.

Les parents d'enfants licenciés devront :

- les accompagner sur le lieu d'entraînement afin de s'assurer de la présence de l'entraîneur, d'un dirigeant ou d'un éducateur. En fin de séance, ils devront le récupérer à l'heure ;
- rester joignable durant l'entraînement sur les numéros de téléphone communiqués en début d'année et prévenir un membre du bureau en cas de changement ;
- ne pas intervenir pendant les séances afin de ne pas perturber l'entraînement. En cas de litige, attendre la fin du cours pour s'entretenir avec l'intervenant.

Dans le cas où l'enfant rentre seul chez lui, les parents signeront une autorisation de sortie dégageant le club de toute responsabilité.

« natation » :

1:en piscine :

Les entraînements natation en piscine se font sous la responsabilité de l'encadrant diplômé.

2 : en eau libre (mer, lac etc.) :

Les sortie en mer s'effectuent **UNIQUEMENT** sous le protocole suivant :

- sous la surveillance et la responsabilité de 2 entraîneurs/initiateurs dont au minimum un BNSSA à jour de son recyclage. Une des 2 personnes assure la sécurité de la sortie sur l'eau avec un moyen flottant (planche, kayak etc...) et le second se tient en observation sur la plage;
- les sortie s'effectuent si possible dans les lieux surveillés par les secouristes de plage, sans dépasser la bande des 300 mètres et sans nager dans le chenal réservé aux secours ;
- les adhérents nageront **OBLIGATOIREMENT** avec leur combinaison ainsi qu'un bonnet de bain **VISIBLE**;
- les adhérents nageront en binôme assurant une sécurité mutuelle ;
- les nageurs ne respectant pas ce protocole se verront refuser l'accès en sortie libre.
- toute initiative de membres ou adhérents du club organisant une sortie en milieu naturel et ne répondant pas aux critères ci-dessus sera placée sous leur entière responsabilité. Le club ne pourra en aucun cas être responsable d'éventuels incidents.

«cyclisme» :

Les sorties s'effectuent par groupe de niveau ou en un seul peloton suivant le type de séance.

Le Code de la Route doit être **OBLIGATOIREMENT** respecté lors des sorties sur la voie publique.

« course à pied » :

Les séances se déroulent pour la majorité d'entre elles sur la piste d'athlétisme du stade municipal de PEZENAS, ou en extérieur, à partir du stade ou d'un autre point de départ communiqué en amont.

Article 6 : compétitions

Les dates de compétitions sont données sur le site internet du club, Facebook .

Elles concernent les compétitions de triathlon visibles sur le site de la ligue Occitanie de triathlon, mais également toutes les courses à pied.

Sur certaines de ces courses (définies en début de saison), il est demandé un engagement maximum d'adhérents afin de créer une émulation et un moment convivial.

Charge à chacun de s'inscrire sur les différentes compétitions.

Article 7 : discipline

Il est attendu de chacun un comportement **sportif et exemplaire**, que ce soit lors des entraînements ou des compétitions.

Aucune incorrection ne sera tolérée envers les dirigeants, les entraîneurs, les autres adhérents ou tout autre personne.

Nous demandons à tout le monde de se respecter et de donner une image positive du « Défi triathlon Pezenas »

En cas de litige, veuillez vous adresser à un membre du bureau sans délai.

Tout triathlète qui ne respecterait pas l'ensemble de ce règlement se verrait refuser l'accès aux entraînements et infrastructures mises à disposition pour le club.

Tout contrevenant au règlement sera convoqué pour rendre compte et pourra être passible de sanction voire d'exclusion selon les règles définies dans les statuts du club (statuts disponibles sur www.triathlonpezenas.fr)

Adopté en CA le 30/06/2021

ATTESTATION DE LECTURE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A remettre impérativement aux responsables avec le dossier d'inscription

Je soussigné(e).....reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter sous peine de sanctions voire d'exclusion.

Date :.....

Signature

